

Paris, le 5 janvier 2021

## Communiqué de presse

### Vers l'automatisme du versement des pensions alimentaires !

Depuis le 1er janvier, le nouveau dispositif de garantie du versement des pensions alimentaires par la CAF est mis en place. Il permet que chaque mois la pension alimentaire soit versée sur le compte du conjoint bénéficiaire, puis prélevé ensuite sur celui du conjoint débiteur.

Fabienne Keller, députée européenne agir\_ du groupe « Renew Europe » se réjouit de cette amélioration qu'elle avait porté avec Agir lors du Grand Débat National.

À l'issue de séances d'échanges et de réflexions avec des mères isolées, celles-ci avaient fait part des difficultés qu'elles rencontraient au quotidien en raison de ces non-versements de pensions. Cette évolution est donc une avancée notable pour tous ces parents victimes de « mauvais payeurs », majoritairement des femmes, qui se trouvaient ainsi fragilisées économiquement.

Ce dispositif serait rendu encore plus efficace avec un déclenchement dès la décision de divorce, afin d'assurer l'automatisme du versement de la pension au parent bénéficiaire. L'Etat se chargeant de recouvrer les montants auprès du parent débiteur. C'est l'objectif vers lequel doit aboutir cette réforme.

### **Fabienne KELLER**

Députée européenne

Vice-Présidente d'agir\_ la droite constructive

Contact presse :

Caroline Fel \_ 06 23 12 09 16 \_ [fel.caroline@gmail.com](mailto:fel.caroline@gmail.com)